



# RAPSE

La Lettre

N° 152  
24 oct  
2018

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

PROPOSITION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DU PCF  
POUR UNE LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION

**Mai 2016**

CONTRE LA DICTATURE  
DES MARCHÉS FINANCIERS

POUR DE NOUVEAUX PROGRÈS  
DE CIVILISATION

POUR L'ÉRADICATION PROGRESSIVE  
DU CHÔMAGE

**LE PARTI COMMUNISTE  
PROPOSE**

**LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI  
OU DE LA FORMATION**



## Sommaire

- ✓ 1) La SEF pour une nouvelle civilisation..... Pages 2/4
- ✓ 2) La SEF pour les luttes d'aujourd'hui, révolutionnaire pour demain..Pages 5/11
- ✓ 3) Fin du travail, culpabilisation des chômeurs...de vieilles thèses..... Pages 12/13
- ✓ 4) Fondation Paul Boccarda.....Page 14



## La sécurité d'emploi et de formation : un chemin pour dépasser le marché du travail capitaliste et pour construire une nouvelle civilisation

Il y a 70 ans, la mobilisation des moyens de l'État pour appuyer la gestion de la production par le capital privé sous l'empire de ses critères de rentabilité, et pour en limiter les excès en corrigeant la répartition des richesses, avait déclenché une brillante expansion économique dans le monde occidental.

**La persistance du chômage et l'aggravation de la précarité, la dégradation de l'environnement et des conditions de vie, la récurrence des crises financières montrent que ces solutions ne marchent plus.**

Les bouleversements techniques, écologiques, démographiques qui caractérisent le stade actuel de développement de notre civilisation rendent à la fois nécessaire et possible une remise en cause beaucoup plus profonde du mode de production capitaliste et de sa régulation par le critère de rentabilité du capital.

Au lieu de faire croître la productivité par une accumulation de moyens matériels de production de plus en plus onéreux, au prix d'une exploitation de plus en plus contre-productive des ressources naturelles et des travailleurs, on voit se dessiner la possibilité d'une tout autre efficacité économique reposant sur l'économie de capital matériel et financier pour pouvoir concentrer les moyens sur le développement des capacités humaines.

L'actualité du communisme s'enracine ainsi dans les contradictions du capitalisme financiarisé et mondialisé en crise.

### Des réponses à la crise des quatre marchés qui structurent l'économie capitaliste

Pour préciser les domaines où ces potentialités se manifestent, on peut se référer à la description, faite par Marx, de l'économie capitaliste comme un ensemble de quatre marchés : le marché du travail (ou, plus exactement, de la force de travail humaine salariée), le marché des biens et services, le marché de l'argent et de la finance, et l'interaction des différents marchés nationaux sur un marché mondial. Chacun de ces marchés présente des dysfonctionnements manifestes.

Il n'est pas besoin d'insister sur les dysfonctionnements du marché de l'argent : la crise financière de 2007-2008 n'a pu être provisoirement conjurée qu'au prix d'un endettement sans précédent des États et d'une création monétaire massive par les banques centrales qui vient alimenter le prochain krach, ce qui constitue un usage particulièrement malencontreux de la révolution monétaire.

La révolution informationnelle réduit les besoins en moyens matériels pour une production donnée, et réduit corrélativement les emplois, entretenant une pression déflationniste sur le marché des biens et services qui fait de la croissance des « trente glorieuses » un lointain souvenir.

En effet, au lieu d'utiliser ces gains de productivité pour répondre à la révolution écologique en préservant les ressources naturelles, et pour renforcer la formation et développer l'emploi qualifié, les multinationales rejettent dans le chômage les



travailleurs dont les emplois sont supprimés, rendant le marché du travail incapable à la fois d'ouvrir suffisamment d'emplois aux nouvelles générations qui s'y présentent, et de promouvoir les nouveaux métiers qui seraient nécessaires pour maîtriser les nouvelles technologies et adapter les productions aux exigences de la révolution écologique.

**Q**uant au marché mondial, les coopérations et les solidarités qui seraient nécessaires pour rendre la planète habitable aux dix milliards d'êtres humains qui doivent l'occuper bientôt semblent de plus en plus loin d'être satisfaits tant que la mise en cause des aspects politiques, monétaires, financiers, militaires, culturels de l'hégémonie américaine tend le plus souvent à déboucher, au contraire, sur le choc des nationalismes et sur le chaos des conflits à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale. La révolution informationnelle et la révolution monétaire, qui sont à la racine de ces crises, pourraient pourtant servir de base à des solutions qui rendraient immédiatement tangibles les intuitions fondatrices des mouvements socialiste et communiste.

**A**insi, la crise du marché du travail est tellement profonde qu'elle ne peut pas être surmontée dans le cadre du salariat capitaliste, rendant caduc jusqu'à son aménagement par les compromis du capitalisme monopoliste d'État social. En revanche, les gains de productivité procurés par la révolution informationnelle pourraient rendre économiquement possible une sécurisation de l'emploi et de la formation, en permettant une réduction du temps de travail, une augmentation considérable du temps consacré à la formation, et une éradication graduelle du chômage.

**I**l s'agit donc aussi de pousser beaucoup plus loin le dépassement du marché des biens et des services contenu en germe dans la notion de services publics, avec le développement de nouveaux services publics répondant aux exigences du développement des êtres humains dans tous les domaines (santé, éducation, culture, sécurité, protection sociale...)

**M**ais cela concerne aussi la conquête, par les travailleurs eux-mêmes, de nouveaux pouvoirs pour imposer dans la gestion des entreprises une priorité aux dépenses contribuant au développement de la valeur ajoutée pour les êtres humains. Il s'agit en somme de mettre concrètement en cause la propriété privée des moyens de production sous la forme capitaliste qu'elle prend aujourd'hui mais, compte tenu du pouvoir exercé sur les entreprises et sur les politiques publiques par les marchés financiers et les banques qui les alimentent, cela n'est possible que si on s'attaque aussi au marché de l'argent.

La révolution monétaire rend insupportable le monopole exercé sur la gestion des monnaies par quelques milliers de financiers, de *traders* et de banquiers centraux, alors que c'est une affaire vitale pour tous les habitants de la planète. Prendre le pouvoir sur le crédit bancaire est ainsi une condition de la création d'une nouvelle civilisation<sup>2</sup>.

### **Action politique immédiate, transformation sociale radicale : l'exemple de la « proposition de loi Chassaigne »**

**L**a proposition de loi de « sécurisation de l'emploi et de la formation » déposée en janvier 2017 par André Chassaigne et les députés du Front de gauche<sup>3</sup> est un bon exemple de la façon dont ces objectifs très ambitieux peuvent se concrétiser de façon opérationnelle dans des programmes de gouvernement mais aussi dans les luttes concrètes sans lesquelles une politique de gauche serait impuissante.

### **Elle énonce en effet un objectif social ambitieux : éradiquer le chômage et avec lui la précarité intrinsèque qui caractérise le salariat capitaliste.**

Mais elle énonce les moyens d'y parvenir graduellement à travers l'adoption d'un nouveau code du travail radicalement opposé à la politique actuelle d'Emmanuel Macron et à travers la création d'un nouveau service public de l'emploi et de la formation : des conventions de sécurisation de l'emploi et de la formation engageraient formellement la responsabilité de ce service public, des travailleurs et de leurs employeurs





pour sécuriser concrètement l'emploi et la formation en définissant les conditions d'une mobilité choisie tout au long de la vie professionnelle, alternant périodes d'activité productive et périodes de formation rémunérées au même niveau, sans jamais passer par la case « chômage ».

**E**lle prévoit aussi les modalités d'une prise de pouvoirs des salariés et des citoyens sur les décisions économiques.

Par exemple, une des premières initiatives que pourrait prendre un gouvernement de gauche serait de convoquer des conférences régionales pour l'emploi et la formation pour fixer des objectifs concrets de créations d'emplois dans tous les territoires, assortis des moyens de les réaliser : de développement de la formation et de la recherche, développement de la création de richesses au bénéfice de la collectivité, mobilisation de crédits bancaires à faible coût.

**P**arallèlement, le même gouvernement pourrait remettre à l'ordre du jour parlementaire un renouveau des prérogatives économiques des comités d'entreprises, incluant un pouvoir de propositions alternatives face aux gestions patronales. De même, un cadre juridique nouveau pourrait consacrer une prise de pouvoir des collectifs constitués dans les territoires pour promouvoir la réalisation de projets alternatifs dans les entreprises menacées par une perte de marché, une perte de financement ou des choix de gestion patronaux dangereux à plus plus moins long terme pour leur capacité de créer des emplois et des richesses.

Une loi d'expérimentation dans ce domaine d'élaborée dans le prolongement de la « proposition de loi Chassaigne », en liaison avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire vient d'être exposée (Voir N° 151 lettre du Rappe).

**E**nfin la loi prévoit expressément que ces pouvoirs doivent s'exercer sur les lieux mêmes où les décisions essentielles s'élaborent : ceux où se décide l'utilisation de l'argent. Par exemple, les projets de développement des activités présentés par les salariés, les habitants d'un territoire ou leurs représentants donneraient lieu à un « droit de tirage » sur des crédits bancaires à taux inférieur à celui du marché, avec le soutien des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, dans le prolongement de procédures déjà mises en œuvre par la Banque de France (droit au compte, médiation bancaire, médiation du crédit).

**D**es institutions nouvelles sont prévues à cet effet : des fonds régionaux pour l'emploi et la formation destinés à mobiliser les outils d'intervention économique des collectivités territoriales et de l'État (bonifications d'intérêt, garanties d'emprunts) pour faire pression sur les choix de financement des banques et, à travers eux, sur les choix de gestion des entreprises. C'est dans cette logique que se situent les propositions tendant à créer de nouveaux droits d'information des citoyens sur le comportement des banques (un bon moyen de combattre l'évasion fiscale mais surtout de les inciter à financer le développement des territoires déshérités), à constituer un pôle financier public et à utiliser la création monétaire de la Banque centrale européenne « pour les gens » et non pas pour les marchés financiers.

**C**et exemple montre qu'une politique consistant à aborder les questions économiques, telles qu'elles sont posées dans l'actualité la plus immédiate, sous l'angle de l'action pour une transformation fondamentale de la société, est praticable dans les conditions d'aujourd'hui. La condition pour y parvenir est l'existence d'une organisation politique qui décide se consacrer à cette tâche.



Présentation du projet de loi  
février 2017 à l'Assemblée Nationale



# LA SEF : POUR LES LUTTES D'AUJOURD'UI ! REVOLUTIONNAIRE POUR LE FUTUR !

Les chiffres du ministère du Travail font état, fin août, de 5,66 millions de chômeurs dont 3,47 n'ont pas du tout travaillé et 2,19 millions ont effectué quelques heures ou quelques journées de travail dans le mois. Si on ajoute les chômeurs en stage ou X, on arrive à 6,3 millions de « sans emplois ». Cette population subit une précarité terrible et un *turn over* incessant entre les diverses catégories de chômage (transitions entre catégories A,B,C,D,E). S'ajoutent les femmes subissant le travail à temps partiel faute de mieux,.

Cette situation résulte de 40 ans de crise systémique, de politiques visant à faciliter la hausse des taux de profit, l'accélération du retour sur investissement, la croissance fulgurante des distributions de dividendes...

Les dépenses utiles pour l'emploi, dépenses sociales et développement des services publics sont rationnés tandis que le coût du capital (intérêts, placements financiers, dividendes) est en extension.

Le récent rapport d'Oxfam montre à quel point le « coût du capital » nuit gravement à l'emploi, aux salaires, aux investissements, aux ressources de l'État (voir N° 150 de la lettre du Rapse).

Pour mettre un terme à cette grave situation qui nous mène tout droit vers une nouvelle crise financière dont les conséquences sont annoncées bien plus terribles et bien plus durables que la crise

*L'urgence ne touche pas seulement à l'objectif de stopper la saignée des emplois, et l'austérité. Il s'agit aussi de l'avenir du vivant sur notre planète. Le rapport du Giec avance le chiffre de 2400 milliards soit 2,5% du PIB mondial d'investissements nécessaires au changement du modèle énergétique de l'humanité pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Lors de sa démission, N. Hulot déclarait : on « s'évertue à entretenir voire à ranimer un modèle économique, marchand qui est la cause de tous ces désordres » Même lui découvre le lien entre les choix de politique économiques et les choix désastreux portés par la finance et le capital.*

de 2007/2008, il faut contester, sur le terrain et jusqu'aux institutions les choix qui président à cette situation.

Et comment le faire sans contester les pouvoirs exorbitants des patrons et de la finance.

Il faut bien évidemment prendre le pouvoir institutionnel mais cela ne suffit pas comme le démontre les expériences passées.

**Il faut gagner le pouvoir dans les entreprises et sur l'utilisation de l'argent.**

**Il ne suffit pas de faire une loi pour qu'elle soit appliquée.** Nous avons l'exemple des nombreuses lois sur l'égalité professionnelle Hommes femmes. L'absence de pouvoir décisionnel des comités d'entreprise a laissé toute liberté au patronat de ne pas mettre en œuvre ces lois. Nous avons aussi l'exemple des quatre lois de « démocratisation du secteur public et nationalisé » votées en 1982 après l'élection du Président Mitterrand en 1981.



L'idée conductrice de ces lois est l'extension de la citoyenneté à la sphère de l'entreprise : « **citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leur entreprise** ». Si certaines mesures ont été suivies d'effet comme les 39h (remises en cause) les 0,2 % de subvention minimale aux comités d'entreprise, le droit de retrait (souvent contesté), la retraite à 60 ans (largement remise en cause), toutes les mesures qui visaient à associer les travailleurs aux décisions dans l'entreprise n'ont absolument pas été suivies d'effets, **tout simplement parce que le patron restait le patron et que le pouvoir ne se partage pas !**.

#### ◆ Sur discriminations

L'encadrement du pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise et du règlement intérieur, au moyen notamment de l'interdiction de toute discrimination : « *aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou de ses convictions religieuses* » (loi du 4 août 1982). En 2018, les salariés sont toujours sanctionnés du fait de leur engagement syndical ou politique (blocage des salaires, mise au placard, licenciements), et le problème des discriminations liées au sexe, au fait d'être handicapé, de porter un nom à consonance étrangère est toujours d'actualité.

#### ◆ Les « conseils d'ateliers »

La création d'un droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail (loi du 4 août 1982). Appelé aussi conseils d'atelier. **Doté de zéro pouvoir, les salariés qui se sont essayés à faire évoluer les choses sur leur lieu de travail se sont heurtés à un mur.**

#### ◆ Les négociations dans les entreprises

L'instauration d'une obligation annuelle de négocier dans l'entreprise, sur les salaires, la durée et l'organisation du travail (loi du 13 novembre 1982). La négociation a bien lieu mais reste complètement formelle. En l'absence de luttes, le patron décide, et décide seul de l'évolution des salaires et du temps de travail.

#### ◆ Participation à la gestion.

L'élection d'administrateurs salariés (1/3) pour intervenir dans les choix stratégiques. « *Dans les entreprises publiques, où l'Etat est propriétaire soit de la totalité soit de plus de 50 p. 100 du capital, le Gouvernement a voulu que les travailleurs se trouvent pleinement associés à la gestion.*... « *Le conseil d'administration ou de surveillance doit assumer complètement ses pouvoirs : il lui appartient de fixer les orientations, d'arrêter les grandes décisions, de contrôler leur exécution.* » (JO débats parlementaires)

Utile comme point d'appui auprès des salariés (Encore que les patrons tentent d'interdire tout compte-rendu) **la présence au conseil d'administration n'a absolument pas permis d'infléchir en quoi que ce soit les politiques de l'entreprise, ni en terme social, ni en terme d'investissement.**

Dans sa forme aboutie, la Sécurité Emploi Formation permet de sécuriser les personnes dans leur emploi en favorisant une mobilité choisie et ascensionnelle dans la sécurité des revenus et des droits de chacun. Dans cette forme, chaque salarié, chaque personne ayant achevé ses études serait affilié à un service public de l'emploi et de la formation à partir duquel chacun pourrait alterner, de sa sortie de formation initiale à sa retraite, emplois stables, correctement rémunérés et formations permettant d'accéder à de nouveaux emplois avec la garantie d'une continuité de revenus et de droits élevés sans jamais passer par la case chômage.

Qu'on soit désireux de changer d'emploi, que celui-ci devienne obsolète, qu'on ait envie de changer de filière, chacun pourrait donc à tout moment accéder à une formation longue permettant une mobilité choisie accédant à un autre emploi plus qualifié. Ceci se ferait sans perte de salaire, avec au contraire l'objectif d'accéder à un meilleur revenu.

**Il s'agit avec ce projet, aussi révolutionnaire que le fut la Sécurité sociale à la Libération, d'éradiquer le chômage et la précarité comme naguère on a pu éradiquer l'insécurité engendrée par les difficultés dues à la maladie ou à la vieillesse. Cela constituerait une toute autre régulation économique.**



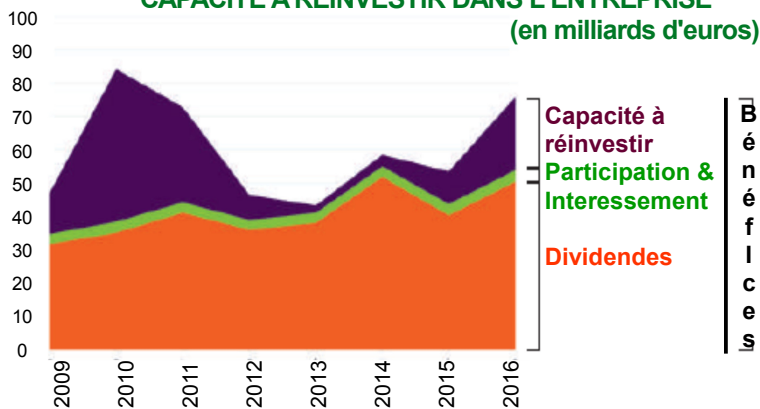


Dans sa version aboutie, le travail serait donc sorti des marchés capitalistes..

On peut donc imaginer sans se tromper, que dans la version aboutie de la SEF, Oxfam ne produirait plus des rapports démontrant les gâchis du coût du capital pour l'emploi.

campagne du préambule de la constitution de 1946 : « chacun a le devoir de travailler et le **droit d'obtenir un emploi** ».

**Pour rappel** EVOLUTION DU PARTAGE DES BENEFICES ENTRE DES PARTICIPATIONS/INTERESSEMENT ET CAPACITE A REINVESTIR DANS L'ENTREPRISE (en milliards d'euros)



Source : Basic, d'après les données collectées dans les documents de référence des entreprises

⊙ **Ce dont nous avons besoin**, c'est d'une autre utilisation de l'argent pour les investissements nécessaires pour le développement contrôlé (respect de l'environnement, réponse aux besoins) des entreprises et de l'emploi, pour le développement des services publics, pour le développement humain (meilleure qualité de vie, plus de temps de loisir- semaine de 20h, retraite à 60 ans puis 55 ans ...).

⊙ **Et pour une autre utilisation de l'argent, nous avons besoin de contester les pouvoirs du patronat dans l'entreprise et les pouvoirs de la finance.**

**Car là est un nœud important du problème.**

➤ Contrairement à ce que reproduisent complaisamment de nombreux médias, mais aussi des personnalités de gauche « bien intentionnées », **l'emploi n'est pas en train de disparaître** victime de la révolution informationnelle ou numérique.

➤ Une partie de l'emploi est en train de disparaître parce que les grands groupes dans le monde s'octroient le privilège exorbitant de détourner les richesses créées par les femmes et les hommes pour se les distribuer, aux dépens des investissements, aux dépens de la satisfaction des besoins humains même les plus élémentaires (faim dans le monde), aux dépens de la santé, aux dépens des immenses besoins de connaissances et de formation non assouvis, ...

⊙ **Ce dont nous avons besoin**, ce n'est pas d'un salaire à vie ou d'un revenu universel qui de fait, est une compensation financière (personne ne doit mourir de faim en France) pour l'abandon en rase

**La SEF, construisons là !**

Il n'y a pas un temps où nous serions condamnés à subir les affres et les dégâts de la politique du capital, l'austérité, la destruction du tissu industriel, l'hôpital en situation de faillite, le logement social dévasté, l'école de l'échec pour les plus modestes, le chômage de masse... et un temps de bonheur où la SEF serait appliquée, le chômage éradiqué, le temps de travail à 20h ... Il n'y a pas de grand soir !

Le « dépassement du capitalisme » auquel nous aspirons suppose une suite de conquêtes qui permettent progressivement, avec des points de rupture de s'affranchir de cette domination, de sortir des marchés.

Les gouvernements successifs depuis Sarkozy se sont acharnés à détricoter les droits des salariés. Il ne s'agit pas aujourd'hui de rétablir tel quel, ce qui était le code du travail il y a 20 ou 30 ans mais de construire un code répondant aux besoins de ce début du XXI<sup>es</sup> siècle.



## Les questions en jeu sont :

- Le chômage.
- La protection des salariés.
- Les salaires et les qualifications.
- La formation.
- Les discriminations.
- Le temps de travail et la retraite.
- Les conditions de travail etc.

**Derrière chacun de ces points qui en fait sont liés, se profile la nécessité de nouveaux pouvoirs des salariés, de s’immiscer dans l’utilisation du crédit, du développement des services publics, des droits de connaissance et d’intervention dans les choix stratégiques de l’entreprise (investissements, embauches, formation...).**

Toutes ces questions (et d’autres) sont portées par le projet de loi de SEF. La SEF, qui permettra de s’affranchir du marché du travail n’est pas un « prêt à porter » applicable quand on aura conquis le pouvoir **mais un ensemble d’articles de loi dont beaucoup répondent à ce besoin d’intervention immédiat et urgent dans les entreprises, qu’elles soient publiques, ou privées.**\_

Cet ensemble d’articles de loi représente des propositions pour une autre politique de maîtrise des choix stratégiques de l’entreprise, de l’utilisation de l’argent vers les investissements, les salaires, la formation et jusqu’aux recettes de l’Etat (impôts) face à l’ensemble des agressions successives contre le code du travail que ce soit sous Sarkozy, Hollande ou maintenant Macron.

**Chaque conquête dans ces domaines contribue de fait , étape après étape, à construire la « Sécurité Emploi Formation ».**

Dans chacune des luttes en cours, celles des hôpitaux, de la SNCF, de Carrefour, ... se retrouvent les mêmes questions, celle des pouvoirs et de l’utilisation de l’argent sur les décisions touchant à l’entreprise, à son devenir, à ses salariés.

**Et dans chacune des luttes en cours, la SEF donne une cohérence, une perspective politique commune, sur des objectifs immédiats accessibles.**

La SEF permet aux salariés de Carrefour, aux fFrailib, aux cheminots, aux personnels des hôpitaux, à partir de leurs luttes propres, d’avoir des objectifs communs, de construire ensemble le code du travail d’aujourd’hui et la perspective de s’affranchir totalement des griffes du capital et de la finance demain.

## **Quelques éléments du contenu du projet de loi de Sécurité**

**Emploi Formation** (voir le texte complet sur le site d’économie et politique.

Au lieu de protéger les salariés et le tissu économique et social, les gouvernements successifs ont, depuis une dizaine d’années, obéi aux injonctions patronales en facilitant davantage les licenciements grâce à des suppressions successives d’une grande partie des quelques protections du code du travail. C’est en particulier le cas avec les accords de méthode dérogatoires et les dispositions de la loi sur la sécurisation de l’emploi de 2013, celles de la loi pour la croissance et l’activité de 2015, celles de la loi travail de 2016 et celles de la réforme Macron de 2018 du code du travail (que ce texte propose d’abroger et de remplacer

**Pour garantir son application, le projet de loi SEF articule les objectifs : protéger tous les aspects de la vie du salarié, les moyens financiers (non évoqués ici) et les pouvoirs aux salariés et à leurs instances.**





Les (extraits d')articles qui suivent sont donc ceux qui pourraient prendre place immédiatement dans un code du travail de progrès. A ce titre, ce sont des propositions qui au fil des luttes, peuvent se transformer en exigences.

C'est un projet de loi vivant. Il doit donc évoluer en fonction de la situation. Par exemple, écrit avant la réforme Macron, il mérite quelques mises à jour. Les exigences peuvent aussi évoluer sur les temps de travail, l'âge de la retraite, mais aussi sur les pouvoirs des salariés et de leurs instances.

### **La sécurisation du contrat de travail**

Le contrat de travail doit dans son principe être un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein et revêtir la forme écrite. Au demeurant, la forme écrite est prévue par une directive européenne.

**L'article 1<sup>er</sup>** de la présente proposition de loi rendrait donc obligatoire l'écriture dans le **contrat de travail** des clauses relatives à la qualification, à l'emploi tenu, au salaire, à la durée et aux horaires de travail, au lieu d'exécution du travail, sans possibilité de modification unilatérale par l'une ou l'autre des parties.

**L'article 3** de cette proposition de loi entend faire des licenciements l'exception, à fortiori s'ils ne s'accompagnent pas de reclassements de qualité.

Il **définit le licenciement économique** : « ... doit résulter d'une transformation ou une modification d'emploi refusé par le salarié, consécutive à une cessation d'activité ou des difficultés économiques qui n'ont pu être surmontées par la réduction des coûts autres que salariaux, ou à des mutations technologiques ...des lors que l'entreprise n'a pas recouru au travail intérimaire ou à la sous-traitance...

Lorsque l'entreprise appartient à un groupe, l'appréciation des difficultés économiques ou des mutations technologiques s'apprécie au niveau du secteur d'activité du groupe.

L'article 3 exclu du licenciement économique les situations de difficultés artificiellement créées, les recherches de reclassements, les moyens de vérification (expert comptable) et toutes les mesures à mettre en œuvre.

**L'article 4** Donne la possibilité pour les salariés qui subissent un licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou en méconnaissance des obligations légales, de demander et d'obtenir sous astreinte la **réintégration dans l'entreprise**.

Pour rendre opératoire la reconnaissance des abus, l'attribution d'indemnité et le droit à réintégration, il est impératif d'élargir les possibilités d'intervention devant les tribunaux pour les salariés comme pour les organisations syndicales. Le rôle des prud'hommes est renforcé.

### **Les articles 5 et 6**

La précarisation des travailleurs constitue une orientation stratégique à l'heure de la domination des marchés financiers. Elle permet de renforcer l'exploitation par la rentabilité maximum de chaque heure de travail, de sécuriser les énormes profits ainsi dégagés pour les affecter aux placements financiers et à la spéculation.

**1) Les cas de recours aux travail temporaire seraient limités.** Le nombre de contrats à durée déterminée et d'intérim conclus sous le motif de surcroît temporaire d'activité seraient limités à 5 % de l'effectif de chaque établissement. Il s'agirait ainsi d'en finir avec les pratiques abusives de certaines entreprises dont le nombre et la fréquence du recours à des travailleurs précaires, jusqu'à la moitié de l'effectif permanent, et parfois plus, n'a rien à voir avec le surcroît temporaire d'activité.

**2) Les renouvellements de contrat seraient limités à un seul et la durée totale du contrat à 12 mois.**

**3) Le droit à l'indemnité de précarité serait dû à tous les salariés concernés, quel que soit le motif de conclusion du contrat.**

**4) L'action en requalification devant le Conseil des Prud'hommes serait ouverte même après l'arrivée du terme du contrat, et l'exécution du jugement facilitée par le recours à l'astreinte.**

**5) Le recours à ces formes d'emploi précaire serait conditionné à une consultation et à un avis conforme annuel du comité d'entreprise portant sur les modalités d'utilisation.**



## **Article 7**

### **Uberisation**

La forme la plus aboutie et caricaturale de ce bouleversement des rapports sociaux consiste à mettre des costumes de travailleurs indépendants sur des travailleurs dépendants. Il est maintenant convenu de désigner ce phénomène sous le vocable d'« ubérisation » connu du public depuis le conflit des taxis. Il s'agit en fait de salariés qui n'ont plus aucun droit, plus aucune limite de durée du travail, plus aucun salaire minimum, plus de congés, plus de droit à la retraite, plus aucune protection contre le licenciement, plus de droit aux allocations chômage, plus rien. Exactement comme au XIX<sup>e</sup> siècle.

Une vieille histoire : Les promoteurs de cette nouvelle forme de surexploitation ont de la suite dans les idées. Cela a commencé dès 1994 avec la présomption de non-salariat pour les travailleurs inscrits à la chambre des métiers ou au registre du commerce par l'ultra-libéral Madelin. Sur proposition communiste, cette présomption fut abrogée en 2000 à l'occasion des lois Aubry mais réintroduite en 2003 par une loi Fillon. Par la suite un rapport de Virville proposait de laisser à chacun le « libre » choix du statut, salarié ou indépendant. Nouvelle escalade dans la déréglementation avec le projet de loi El Khomri qui qualifie d'indépendants tous les travailleurs qui, pour travailler, passent par une plateforme numérique.

### **Nous contestons radicalement ces funestes orientations en proposant trois mesures à l'article 7.**

Nous proposons à notre tour une présomption de salariat reposant à la fois, ou alternativement, sur la subordination juridique et la dépendance économique.

« Art. L. 8221-6. – Est réputé salarié tout travailleur qui exerce son activité dans des conditions de droit ou de fait caractérisant un lien de subordination juridique ou un lien de dépendance économique vis à vis d'une autre personne physique ou morale.

« Est présumé être l'employeur de ce salarié la personne physique ou morale qui utilise directement ou indirectement ses services. »

De plus, nous proposons d'encadrer le recours à la sous-traitance par sa limitation légale et son contrôle par les travailleurs, en soumettant le recours à la sous-traitance à l'avis conforme du comité d'entreprise qui a toute compétence pour apprécier les besoins et possibilités de l'entreprise.

**Nous proposons enfin de lutter contre le travail illégal et le dumping social pratiqués à partir des prestations de services internationales**, par un pouvoir de suspension de la prestation par l'administration en cas de non-respect des obligations légales et conventionnelles. Les opérations de cession ou de fusion-acquisition sont devenues l'un des sports favoris des marchés financiers.

### **Pour les jeunes**

Plusieurs mesures en leur faveur.

une mesure d'exception : l'obligation d'embauche. Les entreprises seraient tenues de réserver 10 % de leurs nouvelles embauches aux jeunes de moins de 25 ans. Les étudiants ont également droit à une allocation d'autonomie-formation sans autre condition que la poursuite assidue de leurs études (**article 9**).

Enfin, les stages en entreprise donnent actuellement lieu à de nombreux abus et offrent souvent, sous couvert de découverte de l'entreprise ou de formation, une main d'œuvre gratuite aux entreprises. (**article 8**).

### **article 10 : Réduction du temps de travail**

Nous fixons l'objectif d'une durée de travail hebdomadaire de 32 heures sans réduction des salaires. Mais comme nous partons en réalité de plus de 39 heures, nous devons progresser par étapes. La réduction du temps de travail, la formation, les investissements, les embauches doivent, pour l'efficacité, progresser ensemble.

Le texte fixe les durées de travail, le nombre d'heures supplémentaires (avec majoration) maximum.



### **Article 11**

#### **Droit de préemption.**

Le droit de préemption des salariés fait partie du panel des moyens juridiques possibles à mettre en œuvre pour s'opposer à ces logiques. La bataille des Fralib a montré pendant les 1336 jours de luttes contre la multinationale Unilever, qu'il pouvait être un levier pour poursuivre l'activité. Aujourd'hui organisés en SCOP, les salariés de l'entreprise apportent la preuve de leur faculté à faire vivre leur entreprise.

Donc la nécessité pour ces formes coopératives d'entreprise de pouvoir bénéficier dans la pratique du soutien des institutions financières, des banques et en particulier celle de la Banque publique d'investissement et des fonds régionaux que nous proposons par ailleurs de créer).

### **Article 12 Retraites**

L'âge de la retraite est fixée à 60 avec 150 trimestres de cotisation.

### **Article 15**

#### **De nouveaux pouvoirs aux salariés dans les entreprises et les territoires.**

«Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production et par leur participation à ces décisions. »

Il peut également élaborer des propositions complémentaires ou alternatives aux projets de l'employeur.

« Le comité d'entreprise peut aussi saisir le Fonds régional pour l'emploi et la formation.

« L'employeur est tenu de prendre en considération avis et vœux et propositions après les avoir mis à l'étude et en débat. Il rend compte en la motivant de la suite donnée aux avis, vœux et propositions. »

Lorsque sur les questions stratégiques qui concernent la population du territoire, telles que les délocalisations, les licenciements, les transferts de production ou de moyens de production d'un établissement à un autre de la même entreprise ou du même groupe, le comité d'entreprise estime que l'employeur n'a pas suffisamment pris en considération ses avis ou ses propositions, il peut prendre une délibération contraignant l'employeur à suspendre son projet. Toute décision du chef d'entreprise contraire à cette délibération serait nulle et de nul effet.

« Le projet de l'employeur et les propositions du comité d'entreprise sont alors transmis à la commission régionale de l'emploi et de la formation...» Lorsque la mise en œuvre des propositions du comité d'entreprise nécessite des investissements financés par voie d'emprunt, la commission demande au directeur départemental de la Banque de France d'organiser une rencontre entre la direction de l'entreprise, le comité d'entreprise, les membres de la profession bancaire, le directeur régional de BPI-France, la commission régionale de l'emploi et de la formation, le président du Fonds régional pour l'emploi et la formation, et le directeur régional des entreprises,...

### **Article 18 : Fonction publique**

Enfin, concernant la fonction publique, et dans le cadre de l'objectif de développement de l'ensemble des services publics du présent projet de loi et pour ce qui concerne les trois versants de la fonction publique, il est proposé à l'article 18 d'ouvrir des emplois répondant aux nouveaux besoins, de favoriser le recrutement de fonctionnaires par abondement des dispositifs de recrutement existants et par un plan de titularisation pour les contractuels. La mesure permettra de limiter l'emploi des contractuels sur les seuls besoins temporaires



## La fin du travail, la culpabilisation des chômeurs...de vieilles thèses auxquelles s'oppose la « sécurité emploi formation ».\*

Un article de Paul Boccara dans l'Humanité le 4 novembre 2003.

\*titre de la lettre du rapse.

Le 15 octobre, Luc Ferry dénonce " l'idéologie qui anime la loi des trente-cinq heures " selon laquelle " le travail est l'ennemi et le sens de la vie dans l'accroissement des loisirs ". Dans une campagne pour culpabiliser les chômeurs et inciter aux emplois pauvres, il demande de réhabiliter " la valeur du travail ".

Mais dès 1830, Fourier s'exclamait : " Aimez le travail nous dit la morale : c'est un conseil ironique. Qu'elle donne du travail à ceux qui en demandent et qu'elle sache le rendre aimable ; car il est odieux (...) par l'insuffisance des salaires, l'inquiétude d'en manquer, (...), la longue durée et l'uniformité des fonctions. "

Les contradictions du travail entre : Privation et formidable productivité utilisée pour le chômage et la précarité - affirmation des capacités, intégration sociale et fierté du résultat - pénibilité, stress et dégoût ou, plus fondamentalement, entre travail aliéné et travail libérateur atteignent de nos jours un degré extrême.

Et la problématique de ces contradictions monte, elle aussi, aux extrêmes.

Ainsi Jeremy Rifkin publie la Fin du travail en 1995 mais Robert Castel publie en 1998 la Fin du travail, un mythe démobilisateur repris sous le titre " centralité du travail... ".

Au-delà des deux thèses opposées de "la fin du travail " aujourd'hui et de sa " centralité " éternelle, ne peut-on poser deux questions ?

Il s'agit, d'une part, et comme objectif prioritaire de la transformation radicale du travail, pour un travail maîtrisé et créateur, en allant jusqu'au dépassement du travail salarié et de sa précarité, avec un système de sécurité d'emploi ou de formation, **à construire graduellement dès aujourd'hui, à travers des avancées de droits sociaux.**

Il s'agit, d'autre part, mais comme perspective lointaine, du début d'un **très long processus historique du dépassement du travail lui-même** comme forme contrainte des activités de productions et des activités humaines créatrices, comme le propose Marx. J'ai posé ces deux questions en traitant seulement la première dans une étude de 1996, puis un livre de 2002 sur la sécurité d'emploi ou de formation.

Avec la révolution industrielle et le capitalisme, progressent une certaine liberté et une certaine indépendance du travail individuel à l'opposé du servage. Mais aussi son exploitation marchande et le rejet du chômage. Mais ce sont aussi les luttes des ouvriers et des salariés pour la réduction du temps de travail, la protection des droits sociaux, l'éducation des enfants, jusqu'aux congés payés et aux congés formation.





De nos jours avec la révolution informationnelle surgissent des défis radicaux :

■ Apogée de la généralisation du travail salarié, avec la salarisation des activités des services, la salarisation massive des femmes et celle du monde entier.

■ Exigence d'implication personnelle maximum. Mais aussi exaspération du chômage et de la précarité, des discriminations et dominations, entre hommes et femmes, et entre salariés à l'échelle de la planète.

■ Exigence sans précédent de formation jusqu'au principe de formation tout au long de la vie. Mais aussi l'inégalité extrême de cette formation, la faiblesse de ses moyens et de sa maîtrise.

**À partir des luttes et propositions contre le chômage, pour un bon retour à l'emploi, contre les licenciements, la précarité, etc., on pourrait aller jusqu'à un système de sécurité d'emploi ou de formation. Pleinement réalisé, ce système viserait à assurer à chacun et chacune un bon emploi ou une bonne information pour revenir à un bon emploi, avec une continuité de bons revenus et de droits et des passages du travail à l'activité de formation maîtrisés par les intéressés.**

Il s'agirait d'un véritable dépassement du chômage. Dans la théorie de Marx, "dépassement " cela veut dire arriver à supprimer vraiment un phénomène social, ici le chômage. Car on conserve le problème auquel il prétend répondre mais en lui donnant une autre solution.

Ainsi le chômage est un mal terrible économique, social, moral (huit fois plus de suicides chez les chômeurs) mais aussi une force formidable car les suppressions d'emplois poussent au changement et au progrès technique.

On pourrait conserver cette force sans le mal et la souffrance, avec le passage de l'emploi à la formation, avec le maintien ou la continuité de hauts revenus et de droits pour revenir à un meilleur travail. Il ne s'agit pas d'un simple revenu d'existence, déconnecté de l'activité sociale et tendant vers un minimum. Bien sûr, il ne s'agit pas d'installer ce système d'un coup. C'est un projet de société qui peut animer des avancées immédiates pour, à travers les luttes et les propositions législatives, arracher de nouveaux droits sociaux.

On partirait des dispositifs institutionnels existants et des débats et propositions pour les modifier afin d'avancer par des sécurisations des emplois et des formations.

Et ces nouveaux droits sociaux, dans une mobilité avec sécurité et non rejet, demandent de nouveaux pouvoirs des CE, des élus... et l'appropriation de moyens financiers : une autre utilisation des fonds publics, l'avancée d'autres critères d'efficacité sociale des entreprises et surtout un autre crédit. Cela favoriserait la transformation du travail par la participation de chacun à l'organisation, à la direction de son travail, à la recherche sur les procédés, etc. Ce crédit serait attribué avec des taux d'intérêt très abaissés.

Au-delà de l'économie cela contribuerait à la maîtrise de la vie hors travail et à la promotion et à la sécurisation de tous les moments du cycle de vie.

**En définitive, chaque femme chaque homme devraient pouvoir développer pleinement et librement ses capacités et ses activités avec des valeurs de partage et d'intercréativité dans " ce futur d'humanité ".**



Association pour la Fondation

**PAUL  
BOCCARA**

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Adressé mail .....

### J'adhère à l'association :

- Cotisation annuelle ordinaire : 20 €
- Adhérent actif : 60 €
- Jeune travailleur, Etudiant, chômeur, militaire 10 €
- Personnes morales 20 €

### Je soutiens l'association :

- Par un don de 20€, 50€, 100€, illimité.
- Je soutiens par un prélèvement mensuel de .....€ (joindre un RIB)

A envoyer à : Association pour la fondation Paul Boccara  
79-81 av Danielle Casanova, 94200 IVRY/SEINE ;  
Mail : pourlafondationpaulboccara@gmail.com

Association pour la Fondation

**PAUL  
BOCCARA**

La création de la fondation Paul Boccara est tout d'abord le souhait de cet économiste marxiste de premier plan décédé fin novembre 2017 qui a, 60 ans durant, milité au PCF et participé à sa direction. Les travaux et recherches de Paul Boccara ont constitué un apport considérable à la pensée marxiste et à la vie intellectuelle et politique du XXe et XXIe siècles. L'oeuvre de Paul commence avec la théorie du capitalisme monopoliste d'État, élaborée dans les années 1960, émancipée des dogmatismes de la version soviétique du marxisme, imposées jusque là au mouvement communiste.

PASSION ET PATIENCE DE LA  
CRÉATIVITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

Paul Boccara a repéré et analysé les caractéristiques inédites de la crise actuelle dès 1967. Il a élaboré des propositions pour une nouvelle régulation systémique. Il a créé le concept de révolution informationnelle avec ses antagonismes et ses potentialités.



Paul a ouvert le chantier si actuel des nouveaux critères de gestion des entreprises et des services publics, en lien avec de nouveaux droits des salariés.

Il a réalisé d'importantes percées théoriques et politiques dans les domaines de la monnaie et du crédit. Ses recherches ont débouché sur des propositions pour une autre mondialisation et pour une tout autre construction européenne. Ses travaux sur les crises, sur leur retour dans des cycles conjoncturels et dans des cycles longs, sont reliés aux transformations historiques du capitalisme. Le projet de sécurité d'emploi et de formation, étape majeure de ses recherches, conduit à ses propositions pour sortir de la crise systémique, en particulier du chômage.

Le concept inédit d'anthroponomie éclaire les relations humaines, du psychisme, du lien parental, de la vie culturelle, du travail et du politique. Ce concept engendrera ses travaux pour une nouvelle civilisation.

Ces plusieurs milliers d'archives témoignant de son travail assureront la diffusion et le développement de ses recherches

L'ensemble des fonds recueillis et des contributions archivées par l'association sera dévolu à la création, l'installation et l'essor de la Fondation Paul Boccara.

La Fondation mettra à disposition sa très riche bibliothèque et son fonds d'ouvrages classés dans les différents domaines de recherches de Paul : histoire, économie, politique, philosophie, sociologie.

Ces plusieurs milliers d'archives (articles, cahiers, notes, correspondances et documents) témoignant de son travail assureront la diffusion et le développement son oeuvre.

La Fondation éditera des publications visant à poursuivre ses travaux et ceux de l'école marxiste de la régulation systémique qu'il a fondée, elle organisera des rencontres, débats, séminaires.

Elle accueillera, sur rendez-vous dans sa salle de lecture et de réunion, les chercheurs et les visiteurs. Elle accompagnera les diverses recherches bibliographiques et documentaires : thèses, mémoires, articles, colloques.

La ville d'Ivry-sur-Seine, où Paul Boccara a vécu depuis 1957, le département du Val-de-Marne, la Maison des Sciences de l'Homme, notamment celle de l'université de Paris-Nord, la fondation Gabriel Péri, la revue Économie et Politique sont autant de partenaires que nous voulons associer.

**La Fondation Paul Boccara fera vivre et perpétuera l'action de Paul, son lien aux luttes, au terrain, à la vie**

La Fondation éditera des publications visant à poursuivre ses travaux et ceux de l'école marxiste de la régulation systémique qu'il a fondée